

PASS JOP ALIMENTATION



Consignes valables du 01/06/2024 au 30/09/2024

VOUS ETES RESPONSABLE DU PASS ET DE SA BONNE UTILISATION

PASS chargé à 40€ / jour.

Utilisable tout au long de la journée sans limitation horaire, sans limitation par repas.

A utiliser dans le cadre de la réalisation des repas (PDJ, DEJ, DINER).

À n'utiliser que dans le cadre suivant :

- Personnel en déplacement (patrouille, liaison) pour accomplir une mission.
- Impossibilité de se nourrir dans un restaurant en régie, externalisé ou conventionné.
- Absence du quartier au moins une partie de la journée.

Où l'utiliser ?

- Dans les restaurants acceptant les PASS PLUXEE
 - ✓ Macarons PLUXEE/SODEXO apposés sur les devantures des restaurants acceptant le PASS
 - ✓ Se renseigner au préalable auprès du commerçant pour savoir s'il accepte la carte



Le lien ci-dessous permet également de connaître la liste des commerces acceptant le PASS JOP. Ce lien peut être communiqué aux utilisateurs du PASS.
<https://ressources.pluxee.fr/affiliate/standalone/iframe>

Limitation d'utilisation

- L'achat d'alcool est interdit.
- L'achat de compléments alimentaires est interdit.
- Le don au moment du paiement est interdit (*proposé par le terminal bancaire au moment du paiement*).
- L'achat à distance n'est pas possible (type Deliveroo ou Uber).
- L'utilisation de l'application PLUXEE est interdite.



Que faire en cas de PASS défaillant ?

- Si rejet de la transaction (par ordre d'importance):
 - Vérifier que le commerçant accepte la carte PLUXEE (*sinon changer de commerçant*).
 - Insérer la carte et faire le code.
 - Pour connaître la raison de l'échec de transaction, appeler le service PLUXEE au 01.41.97.28.55 (taper 4 et le n° au verso commençant par 25)

Si PASS défaillant ou perdu : prévenir sans délai son responsable S4 et faire un compte rendu. Le S4 des EMT rend compte au B4 de la BIA

L'achat de repas sur fonds propres ne pourra en aucun cas faire l'objet de remboursement